

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2023\_094**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mai 2023, conformément à la loi.

**OBJET :****COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de PHALEMPIN -  
Lancement de la  
modification de droit  
commun*****Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 33  
Procurations : 13

**Nombre de votants : 46****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

**Ont donné pouvoir :**

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET  
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION  
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS  
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE  
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT  
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023**

**Délibération CC\_2023\_094**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de PHALEMPIN - Lancement de la modification de droit commun***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Phalempin, approuvée le 18 décembre 2020, modifié le 4 juillet 2022,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 12 mai 2023.*

La commune de Phalempin a sollicité les services de Pévèle Carembault afin que soit engagée une modification de droit commun de son PLU pour l'objet suivant :

- L'amendement d'une règle de retrait sur rue,
- Le reclassement d'une parcelle actuellement en UE en U permettant la construction d'une enseigne commerciale « Carrefour Contact »,

Ainsi, après saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et notification du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA), une enquête publique sera organisée dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement. Elle permettra de consulter et d'associer le public à cette procédure, dans les conditions établies en concertation avec le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU modifié, éventuellement amendé pour tenir compte des avis de la MRAe, des PPA, des observations du public exprimées pendant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, sera présenté au conseil communautaire qui sera appelé à délibérer sur son approbation.

Oui l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :**

- ***De prescrire le lancement de la modification de droit commun du PLU de Phalempin conformément aux objectifs tels que définis ci-dessus,***
- ***De laisser l'initiative à Monsieur le Président d'engager et d'organiser la procédure de modification du PLU.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Luc FOUTRY

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240926-CC\_2024\_193-DE



Signé électroniquement par: Luc FOUTRY  
Date de signature: 26/09/2023  
Qualité: PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_094
Objet :	PLU de PHALEMPIN - Lancement de la modification de droit commun
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_094-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_094-DE-1-1_0.xml	text/xml	887 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_094-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h14min10s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min52s	Reçu par le MI le 2023-05-25